

L'association d'émergence du Parc naturel régional de l'Aubrac recrute un Chargé de mission « eau et milieux aquatiques »

Contexte :

Créée en octobre 2010, l'association d'émergence du Parc naturel régional de l'Aubrac couvre un territoire de 107 communes réparties sur 3 Départements (Aveyron, Cantal et Lozère) et 3 Régions (Auvergne, Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées).

Après avoir défini le périmètre d'étude du projet de Parc en 2011, l'association d'émergence engage la phase d'élaboration de la charte qui repose sur un diagnostic territorial (comprenant un inventaire des patrimoines et une analyse socio-économique) précédant l'écriture d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

Le périmètre d'étude du Parc de l'Aubrac est ceinturé par deux rivières (Lot et Truyère) et parcouru par de très nombreux cours d'eau (Colagne, Bès, Rimeize, Boraldes...). La thématique de l'eau (ressource, milieux aquatiques, lacs, eaux souterraines, zones humides, énergies hydroélectriques...) est prégnante sur ce territoire.

L'association d'émergence a décidé d'engager une « Mission eau » pour :

- approfondir le « volet eau et milieux aquatiques » du diagnostic de territoire (travail d'étude),
- engager un travail de prospective et de réflexion sur l'organisation territoriale existante et sur le rôle futur du PNR dans ces thématiques (échanges, animation) ;
- proposer et mettre en œuvre de premières actions de préfiguration : programmes de gestion, dispositifs de suivis ou d'amélioration des connaissances...

Description de la mission :

En collaboration étroite avec l'équipe technique de l'association et sous la responsabilité du Chef de projet, le Chargé de mission devra :

1. Etablir un diagnostic complet (qualitatif et quantitatif) et prospectif des ressources en eau et des milieux aquatiques sur le périmètre d'étude du projet de Parc. Ce diagnostic permettra de définir puis de hiérarchiser les enjeux du territoire dans cette thématique.
2. Analyser l'organisation territoriale existante et à venir dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques puis engager une réflexion avec tous les partenaires (institutionnels, collectivités, professionnels et associatifs) sur les thématiques dans lesquelles le futur PNR devra s'investir et selon quelles modalités d'intervention ;
3. Développer des partenariats, des collaborations et des échanges avec les différents organismes et acteurs impliqués dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (Agence de l'Eau, Entente Vallée du Lot, Conseils Généraux et Régionaux, SAGE, Syndicats de rivière, Syndicats d'eau et d'assainissement, Cellules zones humides, Chambres d'agriculture, Fédérations de pêche, gestionnaires d'ouvrages...).
4. Proposer et mettre en œuvre quelques actions de préfiguration = actions pilotes de préservation ou de valorisation des milieux aquatiques ; actions visant à préparer la mise en œuvre de la charte du futur Parc ; actions d'amélioration des connaissances sur la qualité des eaux superficielles et souterraines, sur les richesses et l'état des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, lacs).
5. Préparer et animer les réunions de la Commission thématique « eau et milieux aquatiques ».

Le Chargé de mission sera par ailleurs amené à participer aux activités générales de l'association : représentation dans les instances extérieures (institutionnelles), auprès des partenaires locaux (communes, socioprofessionnels, associations) et au sein de comités techniques et de pilotage ; participation à des manifestations grand public ; ...

Formation et compétences requises :

Savoirs faire :

- Formation de niveau bac+5 dans le domaine de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Compétences dans le domaine de l'hydrologie, l'écologie des milieux aquatiques, le traitement des eaux, l'alimentation en eau potable... ;
- Connaissance du contexte réglementaire et opérationnel lié aux milieux aquatiques : DCE, Loi sur l'Eau, programmes de gestion intégrée... ;
- Maîtrise du fonctionnement des collectivités locales, des institutions et du monde rural ;
- Expérience de 3 ans minimum dans un poste similaire ;
- Maîtrise des logiciels pack Office et connaissance en cartographie appréciée.

Savoir être :

- Sens du dialogue, du travail en équipe et aisance rédactionnelle (rapport technique, compte rendu de réunions) ;
- Organisé, rigoureux, dynamique et autonome.

Conditions de recrutement :

- Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2012.
- Les conditions d'emploi sont régies par la convention collective nationale de l'animation ;
- Rémunération brute annuelle : 27 285 € (modulable selon expérience) ;
- Temps plein (35h hebdomadaires) en CDD de 18 mois renouvelable ;
- Lieu de travail : Maison de l'Aubrac - Village d'Aubrac – 12 470 ST CHELY D'AUBRAC ;
- Permis B et véhicule personnel indispensables.

Candidatures :

Adresser les candidatures (lettre manuscrite exigée, CV et photo), **avant le lundi 2 juillet** à :

Monsieur le Président
Association d'émergence du Parc naturel régional de l'Aubrac
Maison de l'Aubrac
12 470 ST CHELY D'AUBRAC

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

M. Antoine TOURNIER

Tél. : 05.65.48.19.11.

e-mail : projet-pnr-aubrac@orange.fr
